



SAINT MARTIN DE LONDRES

LE BOUT DU TUNNEL

Après de longs mois d'études et de dossiers de plus en plus complexes, cette année 2017 devrait être une année de réalisations concrètes d'envergure ainsi que de lancement d'opérations enfin validées par les différents services de l'Administration Préfectorale.



Sont concernés :

- la Station d'Épuration du village, dont la mise en service est prévue pour Octobre 2017 (*son lancement a été voté en 2014*),
- la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques, opérationnelles depuis la fin du mois de mai,
- les jeux d'enfants au Parc Intérogénération et devant l'école élémentaire : installés à la fin du mois de mai,
- la rénovation de l'Ancien stade, avec des toilettes et vestiaires neufs : devrait être terminée en fin d'année,
- la réfection du Parvis de la mairie et de la place de la Fontaine : le chantier débutera en septembre 2017 et devrait s'achever en Mai 2018 (*son lancement a été voté en 2015*),
- le P.L.U. (*Plan Local d'Urbanisme*) est bien avancé : le P.A.D.D. (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) a été débattu en Conseil municipal ; réunion publique, approbation des services de la Communauté de Communes et de l'Etat devraient se dérouler durant le second semestre 2017 (*le lancement a été voté en novembre 2014*),
- le supermarché, sur la Zone d'Activité Economique de la Liquière, a reçu le feu vert du Conseil Communautaire, et le permis de construire devrait être déposé durant le second semestre 2017 (*la consultation de la population, qui avait recueilli un avis majoritairement favorable, date de2007 !*),
- la réhabilitation de la Cave Viticole en commerces et logements, dont logements sociaux, semble en bonne voie : le projet, qui doit être soumis au service A.B.F. (Architectes des Bâtiments de France), est en phase d'étude (*les viticulteurs avaient mis en vente la Cave en 2011*),
- le projet de la nouvelle Halle des sports a été validé par les nombreuses commissions d'Etat (*C.D.P.N.A.F., P.P.A., D.R.E.A.L.*) ; après consultation de la population (*150 réponses sur le site mairie*), l'opération est entre les mains d'un programmiste. Un architecte Maître d'Œuvre doit être sélectionné en septembre (*le lancement de ce projet a été voté en 2015*).

Tout cela vient récompenser un travail fastidieux et souterrain de longue haleine. Malgré certains moments de lassitude et d'impatience, la satisfaction d'avoir réalisé - ou soutenu - ces investissements profitables à nos concitoyens permet d'oublier les contraintes et déboires inévitables lors de telles actions.

Vous trouverez dans les pages suivantes plus de détails sur ces quelques satisfactions.

Bonne lecture.

Jean-Louis Rodier
Maire de Saint Martin de Londres

CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

QUESTION DE DÉLAIS

Nous voilà à mi-mandat et certains de nos concitoyens peuvent s'interroger sur la lenteur dans l'avancement des actions municipales.

Cette lenteur est la conséquence des (trop) nombreuses contraintes administratives et réglementaires qui font que le temps de l'Administration ne se décompte plus en mois, mais en semestres.

Tout chantier municipal d'un peu d'envergure est de nos jours soumis à des procédures de plus en plus lourdes et pointilleuses.

Un Maître d'Œuvre (MO) devient nécessaire pour élaborer chaque cahier des charges et pour suivre les études préalables, régulièrement exigées. Ces études doivent être effectuées par des spécialistes, devant parfois être certifiées par l'Administration.

Il faut donc procéder à l'appel réglementaire de ces cabinets-conseils, ce qui peut prendre 3 ou 4 mois.

Une fois le MO retenu, ce dernier établit le cahier des charges, avec estimation des coûts ; selon la difficulté du dossier cette tâche nécessite plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Les demandes de subventions sont alors adressées auprès des financeurs (Département, Région, Etat) et les Appels d'Offres pour la réalisation des travaux sont lancés.

Ces Appels d'Offres sont très encadrés et ne permettent pas encore de favoriser les artisans et entreprises locales, alors qu'on prône aujourd'hui les circuits courts...

Quelques trimestres plus tard, les notifications des aides accordées nous parviennent et le chantier peut enfin être lancé.

Les opérations ayant un lien avec l'urbanisme sont indéniablement les plus surveillées, les rendant délicates, pour ne pas dire périlleuses.

En effet, de nombreux services de l'Etat et du Département sont impliqués dans le contrôle des permis de construire : DDTM, DREAL, DRAC, Service des routes, SDIS, PMR, etc...

Les dernières lois sur le « droit des sols » sont devenues très exigeantes en matière d'écologie, de gestion des eaux pluviales, d'espaces protégés, de zones à risques, d'économie d'énergie, d'accessibilité, etc...

Toutes les collectivités constatent qu'entre le vote de l'opération et sa réalisation, il s'écoule plusieurs années, voire un mandat complet !

Votre Mairie

CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

- Question de délais p.02

ECONOMIE

- Budget p.03

- Développement économique p.03

URBANISME

- Caducité du POS p.04

- et application du RNU p.04

- Station d'épuration

TRAVAUX

- Aménagement du Parvis de la Mairie p.05

- et de la Place de la Fontaine p.06

- Espace et jeux pour enfants p.06

- Bornes de recharge pour véhicules p.06

- Mobilier Urbain p.06

SÉCURITÉ

- Police municipale p.07

- Convention entre Police Municipale p.07

- et Gendarmerie p.07

- Des vacances sereines p.07

- Réglementation feux de jardins p.07

Enfance/Jeunesse

ÉCOLES / SIVU ESML

- "Mieux vivre ensemble" p.08

- Des marionnettes pour s'exprimer p.08

- Art visuel sur les paysages p.08

- du Pic Saint Loup p.08

- A la découverte des abeilles p.08

Actualité

CULTURE

- Exposition : Galerie éphémère p.09

- Surprends ma rue : p.09

- challenge créatif et éthique

SOCIAL

- Centre communal d'action sociale p.09

Loisirs et culture

VIE ASSOCIATIVE

- Pontéranga : un pont entre le p.10

- Languedoc et l'Afrique p.10

- La Ronde Musicale p.11

- L'animation Saint Martinoise p.11

- Fanfan la Lune

Service administratifs

Accueil - Passeport - Contacts - Urbanisme
Technique - Police municipale p.12

ECONOMIE

BUDGET

Les effets ciseaux que nous évoquions début 2014, lors de la campagne des municipales, prennent corps, pleinement et durablement, et affectent négativement les finances des collectivités.

D'une part, la baisse des dotations de l'Etat, annoncée dès 2013, est "opérationnelle" depuis 3 ans.

De nombreuses communes s'en plaignent et constatent les difficultés générées par cette réduction sur leur capacité d'investissement.

Pour notre commune, cette baisse a été partiellement compensée par la Dotation de Solidarité Rurale et représente, depuis le début du mandat, environ - 40 000 € de recettes.

D'autre part, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires entraîne un accroissement des charges scolaires, principalement dû aux coûts des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaire)

Pour Saint Martin, les coûts scolaires ont progressé chaque année, pour passer de 380 000 € en 2013 à 480 000 € en 2017.

Compenser ces 100 000 € de coût annuel supplémentaire n'est pas chose facile car notre marge de manœuvre sur des réductions de charges de fonctionnement est très limitée du fait que nous avons, depuis longtemps, réduit autant que possible nos dépenses quotidiennes.

Face à cette problématique, nous ne pouvons agir que sur trois facteurs :

- l'augmentation des impôts locaux,
- la suspension ou le report de certains investissements,
- l'appel à l'emprunt.

Pour respecter son engagement auprès des citoyens, le Maire ne souhaite augmenter que modérément les taux des Taxes d'Habitation et des Taxes Foncières.

Après +1,2% en 2015 et +1,2% en 2016, les taux augmenteront de +1,7% pour 2017.

Cela permet de ne pas trop freiner nos objectifs d'investissement, et, en conséquence, de participer au maintien de l'activité économique des artisans et entreprises du secteur.

L'appel à l'emprunt sera réservé aux grandes opérations, telle la construction de la nouvelle Halle des sports.

Malgré une bonne situation financière, nous devons rester très vigilants afin que celle-ci ne se détériore pas.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Comme il avait été espéré lors de la consultation de la population en 2007 et exprimé par le Maire lors de ses vœux à la population en janvier 2016, un supermarché va bien se construire sur la ZAE (Zone d'Activité Économique) de la Liquière.

Une station-service, avec aire de lavage, y est également prévue.

En effet, le Conseil Communautaire a voté, fin mars, la vente de la parcelle -lot n°1- qui borde le rond-point d'entrée en venant de Montpellier, sur laquelle cette opération se réalisera.

La crainte d'une concurrence avec la supérette, place de la fontaine, est levée car c'est l'enseigne Casino qui a remporté l'appel d'offre, et c'est le gérant actuel de Vival (Groupe Casino) qui exploitera les deux commerces.

C'est une excellente nouvelle pour l'économie locale, qui, non seulement va créer une dizaine d'emplois, mais contribuera aussi à attirer d'autres commerces à sa périphérie.

Avec la vente récente de la parcelle située après le garage "SG Auto" et cette vente du lot n°1, ce sont ainsi tous les lots de la première tranche de la ZAE "La Liquière" qui sont désormais vendus.

Le lancement de la seconde tranche, d'environ 15 lots de 1 000m², va ainsi pouvoir être rapidement engagé, dans le prolongement géographique de la première.

D'autres artisans auront ainsi la possibilité de s'y installer pour fournir à nos concitoyens des services nouveaux, sur place, générateurs d'emplois.



Copyright © Vincent Tournier

URBANISME

CADUCITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) ET APPLICATION DU RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU) - application de l'article L 174-3 du code de l'urbanisme (CU)

Information :

Depuis le 27 mars 2017 la réglementation du RNU couvre désormais le territoire communal de Saint Martin de Londres. Cette nouvelle réglementation restera applicable jusqu'à l'approbation du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) prévue courant 2018.

Consultations obligatoires lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Avis conforme du Préfet obligatoire.

Procédures pour les dossiers d'urbanisme :

- Instruction par le service instructeur de la Communauté des Communes du Grand Pic St Loup des dossiers de Permis de Construire / Permis d'Aménager / Permis de Démolir ou Déclaration Préalable
- Transmission pour **Avis Conforme** du Préfet (L 422-5 du Code de l'Urbanisme) à la DDTM 34 (*Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault*) seuls sont concernés les permis et les déclarations préalables - Cet avis est réputé favorable au terme d'un mois en cas de non réponse.
- Transmission pour avis suivant la situation géographique de la demande : services de la DDTM « Service eau, risques et nature », la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), à la DRAC (Bâtiment de France), à la DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement).....

Rappel :

- la réglementation applicable aux autorisations d'urbanisme est celle en vigueur au moment de leur délivrance
- Possibilité d'opposer un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations (l'article L 424-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

POS - PLU - PAD

Pour le passage de POS en PLU, les Services Préfectoraux (DDTM) exigent une présentation détaillée des orientations de l'équipe municipale, pour les 15 ans à venir. Ces orientations s'expriment selon un cadre appelé PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Notre PADD a été débattu en Conseil Municipal et doit maintenant recevoir l'aval de la DDTM.

Une fois validé, le PADD devra être détaillé en différentes zones ; chacune ayant sa propre réglementation : constructibilité, densité, hauteur, etc...

Les contraintes récentes (Grenelle 1 et 2, loi ALUR, etc...) sont imposées par la Préfecture qui ne valide un PLU que si la commune respecte impérativement les contraintes de ces nouvelles lois.

STATION D'ÉPURATION (STEP)



Les travaux de construction de la nouvelle STEP avancent à grands pas. Sauf incident ou intempéries, sa mise en fonction devrait intervenir au début de l'automne 2017.

D'une capacité de 4 300 équivalents habitants, elle permettra d'accueillir les eaux usées des quelques 500 logements supplémentaires prévus d'ici à l'horizon 2030.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la gestion de cette Station d'Épuration, ainsi que l'ensemble du réseau des Eaux Usées, tout récemment rénové, passera sous la compétence de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup.

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE ET DE LA PLACE DE LA FONTAINE

PARVIS DE LA MAIRIE :



Le projet consiste à renforcer la lisibilité du cheminement piéton en direction des Ecoles, de faciliter l'accès aux bâtiments communaux tout en libérant l'espace pour le rendre plus ouvert et plus avenant.

Pour satisfaire ces objectifs, les interventions retenues sont :

- démolir l'abri en bordure du ruisseau pour ouvrir la vue sur le jeu de mail,
- réaménager la passerelle, avec un nouveau revêtement de sol et la plantation de grimpantes sur la tonnelle.

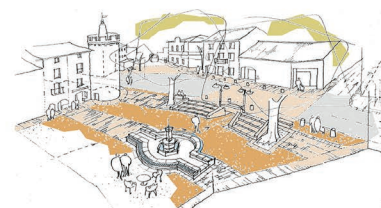
EMMARCHEMENTS ET PLACE DE LA FONTAINE

Les interventions retenues sont :

- refaire des emmarchements plus larges et modifier légèrement leur implantation sur un dessin permettant une intégration au plan général de la place avec raccordement au pied de la tour et enveloppement de la fontaine ; le matériau proposé est le même que celui préconisé pour le Parvis de la Mairie pour une unité de traitement, il s'agit de calcaire froid, type pierre de Pompignan,



- déplacer le Monument aux Morts sur la place en lieu et place de l'abri,
- ne conserver que deux arbres (*sur les quatre micocouliers existants*),
- réaménager le plan incliné et l'embranchement d'accès à la porte principale de la Mairie, pour permettre l'accessibilité des lieux aux aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- pérenniser en dur le plan incliné devant l'Office de Tourisme,
- refaire en pierre massive l'escalier à la porte secondaire de l'annexe de la Mairie,
- refaire les revêtements de sol en retenant deux matériaux :
 - la pierre calcaire, matériau local très présent en façade du bâti depuis des siècles, sous forme de bande ou revers de pied de mur et caniveau de surface, les marches et escaliers seront réalisés également avec cette pierre,
 - le béton désactivé comme matériau composite mêlant le mortier et les granulats de pierre calcaire concassée, en compartiment central.
- faire de larges entourages d'arbre de 3m de diamètre, plantés de plantes couvre-sol.



- réaliser des entourages pour les deux plantations avec intégration des murets d'arrêt des emmarchements ; les murets seront construits en moellons ou agglomérés de béton enduit et recevront un couronnement en pierre calcaire idem ci-dessus,
- reprendre les murets encadrant le conduit d'évacuation des eaux pluviales vers le Riuetord,
- refaire trois bancs en pierre calcaire massive ;
- planter des couvre sols/vivaces en mélange aux pieds des arbres comprenant un paillage minéral.

L'appel d'offre est lancé pour la consultation des entreprises, les travaux pourraient débuter en septembre 2017.

TRAVAUX

ESPACES ET JEUX POUR ENFANTS

JEU DE MAIL :

Comme vous avez pu le découvrir, de nouveaux jeux pour enfants ont été installés sur le jeu de Mail en remplacement de ceux usagés et défectueux.

PARC INTER-GÉNÉRATIONS :

Le parc inter-générations a désormais une aire de jeux ludiques pour enfants avec l'installation de balançoires, d'une structure multi-activités et d'un filet pour grimper.

Des tables de pique-niques, des bancs et des poubelles ont été ajoutés au mobilier déjà existant. Le service technique a posé deux portes métalliques le long du Rieutord (*dans le mur de grillage*), ce qui permet de faciliter la récupération des ballons égarés.

A VENIR :

Des arbres seront plantés sur cette nouvelle aire de jeux apportant de l'ombre aux utilisateurs.

Cet espace intergénérationnel sera relié à la prairie (*espace de verdure et terrain de foot*) par une passerelle au-dessus du Rieutord (*projet actuellement à l'étude*).

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES



La commune a signé un partenariat avec Hérault Energie afin d'offrir aux propriétaires de véhicules électriques la possibilité de recharger, dans notre village, leurs batteries.

Deux emplacements réservés*, dotés chacun d'un branchement à la Borne, permettent le stationnement pour la durée de recharge. Celle-ci dure entre 2 et 3 heures, temps permettant d'aller consommer un rafraîchissement ou un repas.

Les modalités d'usage de ces bornes seront consultables prochainement sur notre site internet.

*Le stationnement est interdit à tout autre véhicule sous peine de verbalisation (35 €).



MOBILIER URBAIN

En avril dernier, le service technique a posé plusieurs bancs devant les différentes entrées du Mille Club ainsi que le long du stade. Des assises en bois qui permettent aux nombreux utilisateurs, aux familles et aux visiteurs de patienter confortablement. Des poubelles, des cendriers ainsi que des parcs à vélos viendront compléter ce mobilier urbain aux abords du bâtiment.

A la prairie, à l'ombre des arbres, la commune a fait poser deux grandes tables de pique-nique.



POLICE MUNICIPALE

Pierrick CIRIBINO, Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) depuis le 1^{er} mai 2016 a été Lauréat de la session 2016 du concours de Gardien de Police Municipale.

L'autorité municipale a décidé de le nommer au grade de Gardien de Police Municipale à partir du 1^{er} juillet 2017. Cette nomination, qui va ouvrir son champ de compétences, lui permettra d'assurer les missions traditionnelles visant à faire respecter les arrêtés municipaux pris par le Maire en vertu de ses pouvoirs de police dans les domaines de la sûreté, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Il sera également habilité à participer à la lutte contre l'insécurité routière sur l'ensemble de la commune.

CONVENTION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA GENDARMERIE

Afin d'améliorer la surveillance de notre territoire pour assurer la sécurité des concitoyens, une convention entre notre Police Municipale et la Compagnie de Gendarmerie vient d'être signée.

Celle-ci prévoit notamment une collaboration étroite entre les deux services, par l'échange des informations et la complémentarité des interventions.

Si le nombre d'infractions reste stable, les incivilités persistent, essentiellement en matière de stationnement

et de divagations d'animaux (chiens et chats).

A la permanence du Maire, de nombreuses réclamations portent sur les stationnements gênants, ou en zone interdite, ou ne respectant pas la durée en zone bleue ; il est également rapporté la vitesse excessive de quelques-uns.

Ces "petites" infractions gâchent le bien vivre ensemble et, malgré de simples Avertissements dans un premier temps, nécessitent malheureusement aujourd'hui des verbalisations.

DES VACANCES SERENES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous devez vous absenter de votre domicile pour les vacances, vous avez la possibilité d'en aviser la Police Municipale.

Après avoir complété un formulaire de demande (en Mairie), l'agent de Police Municipale surveillera votre domicile de jour par des passages réguliers.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX DE JARDIN

L'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite selon l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental type diffusé par la circulaire du 9/08/1978.

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE DE L'ENVIRONNEMENT TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LES DÉCHETS VERTS : brousses de paille, bûches de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus d'entretien.

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES : incinération, brûlage et paillage, brûlage, dépôt de déchets.

ÉCOLES / SIVUSMM

"MIEUX VIVRE ENSEMBLE"

Depuis la rentrée 2016, les écoles ont élaboré et mis en place un projet nommé "Mieux vivre ensemble".

Il s'inscrit dans les nouveaux axes éducatifs du projet d'école 2017/2019.

Ce projet a pour vocation de réunir tous les acteurs intervenant dans les écoles : Équipes enseignantes,

intervenants A.L.P. (Accueil de Loisirs Périscolaire), T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire), périscolaire (S.I.V.U.). Il s'agit d'améliorer la vie collective au moyen d'un travail sur le Respect.

Les premiers acteurs du projet sont bien évidemment les enfants. Ils participent à l'élaboration des règles de vie.

En élémentaire, les enseignants ont créé un conseil d'école des enfants. Des sanctions adaptées y sont, par exemple, discutées.

Le SIVU, quant à lui, débouche les budgets nécessaires à la coordination du projet et à l'amélioration des espaces, mais aussi à la mise en place avec les agents d'activités périscolaires.

DES MARIONNETTES POUR S'EXPRIMER



Les grandes sections de maternelle ont participé à un projet marionnettes intitulé "Quand les marionnettes donnent vie aux contes et légendes du Pic Saint Loup". Tous les mercredis du mois de mars, les enfants ont manipulé des marionnettes à gaine, d'ombre et de table avec Christelle MELEN, intervenante marionnettiste. Ces ateliers artistiques leur ont permis de développer la gestuelle, la créativité et le langage.

Les enfants ont mis en scène trois contes, tirés du livre "Contes et légendes du Pic Saint Loup".

Cette action s'inscrit dans le "Parcours" d'offre culturelle à destination des écoles subventionnées par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

A LA DÉCOUVERTE DES ABEILLES

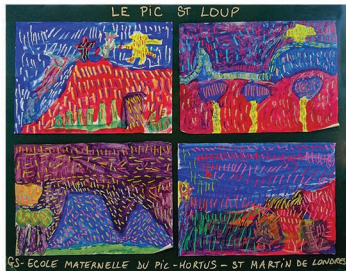
Le 16 mai dernier, les classes de CE2 et CM1 ont pris le bus en direction du château de Restinclières pour découvrir le monde des abeilles.

Les enfants ont pu revêtir l'habit d'apiculteur pour approcher les ruches. Après enfumage, celles-ci ont pu être ouvertes pour découvrir la « maison des abeilles ». Les enfants ont observé les alvéoles à la recherche de la reine !

ART VISUEL SUR LES PAYSAGE DU PIC SAINT LOUP

Un projet en art visuel sur les paysages du Pic Saint Loup est mené actuellement dans une classe de grande section. Les enfants ont travaillé sur la représentation du paysage avec l'utilisation de différents médiums : fusain, feutre, gouache, collages... La situation géographique de l'école maternelle offre une vue sensationnelle sur le Pic Saint Loup, ainsi exploitée en classe. Une sélection d'œuvres réalisées pendant l'année sera exposée à l'hôtel de la communauté de communes à Saint Mathieu de Trévières fin mai.

Le projet s'inscrit également dans une action de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.



Ils ont pu ainsi assister à la naissance d'abeilles. Après un film et bon pique-nique sous un grand chêne, les CE2 sont partis en balade dans un sentier botanique à la découverte des fleurs mellifères. Les CM1, eux, ont participé à une course d'orientation. Enfin, ils ont pu visiter un laboratoire d'extraction de miel où les différentes étapes de fabrication leurs ont été expliquées. Chacun est reparti avec du bon miel.



EXPOSITION : GALERIE ÉPHÉMÈRE - SAISON 1

Les 13 et 14 mai dernier, la Culture était au rendez-vous à Saint-Martin-de-Londres.

En effet, dans la Salle des rencontres se tenait la première saison de « La Galerie Éphémère ». Une exposition de peintres, illustrateurs et graphistes, conçue par la volonté du Maire et de son Adjointe à la Culture, aidée par une artiste confirmée du bassin de Londres.



Celle-ci a regroupé 9 artistes dont le point commun était de faire découvrir aux visiteurs leurs œuvres, fruit de leur inspiration et de susciter au travers de celles-ci le partage d'une émotion intime.

La lecture du livre d'Or, mis à disposition, permet de constater agréablement que les visiteurs ont apprécié l'exposition par leur présence, leurs encouragements, les félicitations aux artistes.

Nous leur adressons des remerciements chaleureux et nous souhaitons programmer la Saison 2 à l'automne 2017.

SURPRENDS MA RUE : CHALLENGE CRÉATIF ET ETHIQUE

L'Établissement de Service d'Aide par le Travail les Hautes Garrigues accueille des personnes en situation de handicap intellectuel.

Cette année l'ESAT organise le 1^{er} challenge créatif et éthique. Le 1^{er} juillet 2017 à Saint Martin de Londres sur la place du jeu de mail (devant l'école primaire et le Gymnase).

Il s'agit d'un concours de création vestimentaire. Le thème de cette

année est de détourner un habit ou un accessoire du quotidien afin qu'il surprenne et sorte de l'ordinaire.

Ce concours est ouvert à tous : amateurs, professionnels de la couture, institutions spécialisées... Un jury décernera 3 prix (allant de 200 à 1500€) aux meilleures créations.

A 17h, devant le Gymnase, se tiendra un marché de créateurs, suivi à

18h00 d'un concert de percussions. Enfin, c'est à 19h que débutera le défilé.

Restauration et buvette sur place. Accès gratuit et ouvert à tous.



Contact pour plus d'info : lea-desplas@apei-grandmontpellier.org

SOCIAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



A Saint-Martin, depuis plusieurs années, il existe une aide alimentaire hebdomadaire chapeautée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle fournit un panier de nourriture à des familles du village en difficultés.

Le samedi 22 avril dernier, le CCAS a organisé une collecte de denrées non périssables chez nos commerçants au profit de l'antenne de solidarité alimentaire de Saint Martin de Londres.

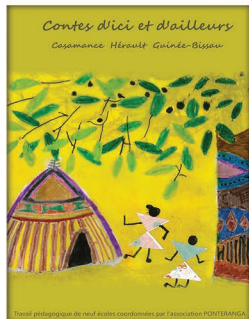
Cette initiative émane de la Banque Alimentaire de l'Hérault, et ce, afin de pallier la pénurie de certains produits.

Ce sont exactement 275 Kg de denrées qui ont été récoltées. Elles viennent compléter le stock et seront réparties sur les prochains mois jusqu'à la collecte nationale du mois de novembre.

Le CCAS remercie très sincèrement les généreux donateurs ainsi que l'équipe dynamique des bénévoles, sans qui la Banque Alimentaire ne pourrait fonctionner.

VIE ASSOCIATIVE

PONTERANGA : UN PONT ENTRE LE LANGUEDOC ET L'AFRIQUE



Les enfants adorent écouter des histoires. Les plus agiles se calment soudain, ils se taisent, le silence s'instaure, vous les voyez attentifs, bouche et yeux ronds. Et si, pour une fois, c'étaient eux qui les inventaient ces histoires ? Pas chacun de son côté, non, tous ensemble, en classe avec leurs Maîtres. C'est le projet pédagogique de

l'année 2017 proposé par l'association PONTERANGA à cinq écoles heraultaises : Notre Dame de Londres et St Martin de Londres, St Jean de Buèges, Villeveyrac, Viols le Fort, trois sénégalaises (Niaguis, Sône et Tobor dans la brousse casamançaise) et une en Guinée Bissau (*Sao Domingos où l'on parle portugais, c'est le Directeur qui a traduit*).

Merci aux trois institutrices de l'école élémentaire de Saint Martin et à leurs élèves, car ils y ont travaillé durant près de six mois !

Les contes qu'ils vous proposent sortent tout droit de leur imagination, une imagination enracinée toutefois dans les coutumes, les traditions, les paysages des deux côtés de l'océan.

Quelques dessins les font partager. En voici deux :

- le premier (*en haut à gauche*) est l'œuvre d'une jeune élève de Saint Martin de Londres ; elle orne la première de couverture. On dirait

vraiment que cette enfant est allée en Afrique ; ce qui, vérification faite auprès de sa famille, n'est pas le cas.

- le dessin ci-dessous a traversé l'océan. Il nous vient du village de Tobor, en brousse, sur la route qui conduit de Ziguinchor à Bignona. Un pont est ainsi créé entre Languedoc, Casamance (*au sud du Sénégal*) et Guinée Bissau. C'est l'objet social de PONTERANGA.



L'association Ponteranga aide les habitants des villages de brousse africaine par le biais de l'éducation, la scolarisation, l'alimentation et la santé, avec une perspective d'autonomie. www.ponteranga.com

LA RONDE MUSICALE : ECOLE DE MUSIQUE



LA RONDE MUSICALE RECRUTE !

Peut-être avez-vous entendu quelques notes de musique s'échapper de la salle des rencontres la veille du premier tour ? S'échapper ? Non, jaillir !! Quelle fête ! Parlez-en à nos amis du cinéma que nous avons assurément dérangés à cause d'une malheureuse coïncidence de dates (encore une fois, toutes nos excuses ! Nous ferons plus attention l'an prochain).

130 personnes ont profité ce soir-là de ces rythmes prenants. Ils étaient l'œuvre des élèves de l'école de musique du bassin de Thau, invitée à St Martin par la Ronde.

La Ronde. Vous connaissez ? C'est l'école de musique, danse et théâtre de St Martin. 66 apprentis-musiciens, 8 comédiens et plus de 140 danseurs ! Quelle belle association pour le bassin de Londres ! Il y a, dans une école, une autre dimension que dans des cours particuliers à la maison. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de jeu et d'apprentissage en groupe.

Un lieu où l'on va trouver des instruments autres que le sien. Un lieu qui attire des profs excellents. Un lieu où l'on n'est pas seul, où les élèves comme les profs peuvent s'enrichir des autres.

Apprenez qu'il n'y a pas d'âge, ni de prérequis d'ailleurs, pour

venir à la Ronde ! Comment se fait-il que nous n'ayons presque que des enfants ? Nous rêvons de trouver à St Martin quelques adultes qui aimeraient perfectionner leur instrument et jouer ensemble ! Nos profs ont des tas d'idées qu'ils pourraient faire vivre avec quelques musiciens de plus : une classe d'ensemble de jazz-funk, une classe de percussions, un groupe de soufflants... Ils ont des idées, et nous aussi au Conseil d'Administration... et il nous faut des bras ! Nous souhaiterions organiser des conférences sur le thème de la musique, tisser des jumelages avec les écoles voisines, monter des dossiers de financement, continuer de publier notre petit journal (*Le Carré de la Ronde*)... Venez donc pousser la porte un mardi en fin de journée, ou un mercredi après-midi. Vous entendrez dans le couloir ces notes débutantes qui s'échappent. Peut-être resterez-vous écouter un morceau connu, peut-être même voudrez-vous vous asseoir au piano !

Les activités de La Ronde : Théâtre, Danse (*classique, jazz, hip-hop*) ; Musique (*saxophone, flûte traversière, batterie, percussions, piano, guitare, basse, accordéon, violon, chant*). Sur demande, nous pouvons envisager de nouveaux instruments.

06 12 79 15 11 - rondemusical.irm@gmail.com - larondemusical.free.fr - www.facebook.com/larondeMusicale

L'ANIMATION SAINT MARTINOISE (ASM)

Pour la cinquième année consécutive, et malgré l'annulation de la dernière édition suite aux attentats de Nice, l'Animation Saint Martinoise est heureuse de vous présenter le programme 2017 de son **Fest'Val de Londres**. Pour fêter cette cinquième édition et devant le succès grandissant de cet événement, cette année le festival se déroulera sur deux jours :

SOIRÉE CONCERT le samedi 8 juillet 2017 dès 18 h (cœur du village et ancien Stade), avec :

Les Mandadors par la Cie Rambaleti, Les Banan'N jug, La Fanfare Lady Maga et les Sax Toys, Athénaïs, Que Tingo (les femmes seront à l'honneur). Restauration, buvette et marché nocturne sur le site.

APRÈS-MIDI D'ACTIVITÉS ET DE SPECTACLES

le dimanche 9 juillet 2017 - 15h (ancien Stade) avec : Gilles Remy alias Monsieur Lune, Balaphonik sound system, Abus de souffle par la Cie Kerozen et Gazoline, Les Caregivers, CALAO nature, La Boîte aux cirquouïtés, Dominique Watrelot. Petite restauration sucrée, et buvette sur le site.

L'information en direct sur : www.facebook.com/FestivalDeLondres



FANFAN LA LUNE

Le samedi 18 mars, "Fanfan la Lune", association saint martinoise, a organisé une soirée gratuite de Balét dans la Salle des Rencontres de St Martin de Londres.



Entendez par là, des musiques traditionnelles à danser sur des Polkas, des Shottishs, des Valses, des Cercles Circassiens, des Rondeaux, des Mazurkas etc...

Le groupe d'ici et des alentours "MUSICAL PAIS" a animé cette soirée. Ce premier Balét pour cette jeune formation composée de drôles d'oiseaux, musiciens amateurs mais passionnés, a rencontré un vif succès. L'expérience à Saint Martin est à renouveler et nous souhaitons vous voir encore plus nombreux lors d'un prochain rendez-vous.

Un grand merci à la mairie de Saint Martin qui a mis la Salle des Rencontres à notre disposition.

ARETENIR	1 ^{er} juillet :	GALA DE DANSE - La Ronde musicale (soir)
	7 et 8 juillet :	FESTIVAL DE LONDRES - l'ASM (soir et AM)
	13 juillet :	BRASUCADE ET FEU D'ARTIFICE - l'ASM (soir)
	14 juillet :	BÂTÊME DES POMPIERS - l'Amicale des Pompiers (matin)
	15 juillet :	CINÉMA EN PLEIN AIR - Foyer Rural (soir)
	19 juillet, 2 et 16 août :	MARCHÉ NOCTURNE - ENTREPRENEUR
	10 sept. :	JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi : 08h00 à 12h00
Lundi et Mercredi : 14h00 à 17h45
Vendredi : 16h00 à 17h45

PERMANENCES DU MAIRE

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
Les Mardis dès 16h

DEMANDE DE PASSEPORT ET CNI (sur rendez-vous)

Lundi : 14h00 à 17h30
Mercredi : 08h30 à 11h30
14h30 à 17h30
Vendredi : 08h30 à 11h30
(1 semaine sur 2)

RETRAIT DU PASSEPORT ET CNI (sans rendez-vous)

Lundi au Vendredi : 08h00 à 12h00
Lundi et Mercredi : 14h00 à 17h45
Vendredi : 16h00 à 17h45

NUMÉROS UTILES :

SIVU : 04 67 55 87 05
Ecole Maternelle : 04 67 55 08 08
Ecole Primaire : 04 67 55 08 79
Crèche intercommunale : 04 67 02 70 70
ALSH primaire : 06 70 49 33 37
ALSH ados : 04 67 55 87 10
CCGPSL (communauté de communes) : 04 67 55 17 00
RISE : 04 67 55 87 26
MLI : 04 67 55 17 80
RAM : 04 67 42 96 99
Gendarmerie : 04 67 55 00 01
Pompiers : 18
SAMU : 15
Assistante sociale : 04 67 82 14 20
Maison de retraite (ATHENA) : 04 67 14 81 00
Service d'Aides Soignantes à Domicile
(SSIAD à ATHENA) : 04 67 14 81 43
Coopérative d'Électricité : 04 67 66 67 30
SAUR : 04 67 66 52 41
Trésorerie des Matelles : 04 99 61 47 70
Midi Libre (cosp. M. Pralong) : 06 74 17 33 31

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE URBANISME

du lundi au jeudi de 09h15 à 11h 30

PERMANENCE DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

SUR RENDEZ-VOUS LE JEUDI APRÈS-MIDI.
Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher du service Urbanisme qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet.

A NOTER :

DÉCLARATION PRÉALABLE :
pour tout projet de rénovation du bâtiment (volets, façades, clôtures, ...) et construction inférieure ou égale à 20m² de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine, ...).

PERMIS DE CONSTRUIRE :
pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure à 20m² de surface de plancher.

LOCATION DE SALLES

Trois lieux à disposition :
la Salle du Stade, le Gymnase et la Salle des Rencontres.
Toute demande de location de salles doit être déposée "impérativement" 10 jours avant la manifestation auprès du secrétariat de la Mairie.

INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Toute demande d'action doit être enregistrée sur une fiche de demande d'intervention auprès du secrétariat de votre Mairie.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, penser à signaler vos dates d'absence du domicile auprès de la police municipale (en Mairie).
En remplissant le bulletin "Tranquillité vacances" (dont copie est faite à la Gendarmerie), votre domicile sera surveillé.
Profitez de vos vacances en toute quiétude.

